

AVIS 13-313 DU PERSONNEL DES ACVM

JOURS FÉRIÉS DES AUTORITÉS EN VALEURS MOBILIÈRES 2004

Nous avons instauré un régime d'examen concerté (REC) des prospectus (ordinaires, simplifiés et d'OPC), des modifications de prospectus, des demandes de dispenses, des dépôts préalables et des notices annuelles initiales et de renouvellement. Le REC est décrit, au Québec, dans l'*Avis relatif au régime d'examen concerté du prospectus et de la notice annuelle*.

L'autorité principale délivre un document de décision du REC faisant foi du visa des autorités autres que l'autorité principale dont les bureaux sont ouverts à la date du document. Elle délivre un document de décision du REC faisant foi du visa des autres autorités le premier jour où les bureaux de ces dernières sont ouverts. Cette procédure est décrite à l'article 7.8 de l'avis.

Les courtiers ne peuvent faire de sollicitation dans le territoire d'une autorité autre que l'autorité principale qu'après la délivrance du visa dans ce territoire. De plus, les émetteurs ne peuvent placer leurs titres dans ce territoire qu'à compter de ce moment.

Voici la liste des jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2004. Les émetteurs sont invités à en tenir compte pour ordonnancer leurs activités.

Jours fériés des autorités en valeurs mobilières 2004*

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Les samedis et dimanches (toutes) | 17. Vendredi 6 août (Terre-Neuve) |
| 2. Jeudi 1 ^{er} janvier 2004 (toutes) | 18. Lundi 16 août (Yukon) |
| 3. Vendredi 2 janvier (Québec) | 19. Vendredi 20 août (Île-du-Prince-Édouard) |
| 4. Vendredi 27 février (Yukon) | 20. Lundi 6 septembre (toutes) |
| 5. Lundi 15 mars (Terre-Neuve) | 21. Lundi 11 octobre (toutes) |
| 6. Vendredi 9 avril (toutes) | 22. Jeudi 11 novembre (toutes sauf Alberta, Ontario, Québec) |
| 7. Lundi 12 avril (toutes sauf Alberta, Saskatchewan, Ontario, Terre-Neuve) | 23. Vendredi 24 décembre (Québec, Saskatchewan) |
| 8. Lundi 26 avril (Terre-Neuve) | 24. Vendredi 24 décembre après-midi (Manitoba, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard) |
| 9. Lundi 24 mai (toutes) | 25. Lundi 27 décembre (toutes) |
| 10. Lundi 21 juin (Terre-Neuve, Territoires du Nord-Ouest) | 26. Mardi 28 décembre (toutes sauf Saskatchewan) |
| 11. Jeudi 24 juin (Québec) | 27. Vendredi 31 décembre (Québec) |
| 12. Jeudi 1 ^{er} juillet (toutes) | 28. Lundi 3 janvier 2005 (toutes) |
| 13. Vendredi 2 juillet (Saskatchewan) | 29. Mardi 4 janvier (Québec) |
| 14. Vendredi 9 juillet (Nunavut) | |
| 15. Lundi 12 juillet (Terre-Neuve) | |
| 16. Lundi 2 août (toutes sauf Québec, Île-du-Prince-Édouard, Terre-neuve, Yukon) | |

* Les autorités concernées sont indiquées entre parenthèses.